

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 23 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **14 mai 2024**  
Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, M. AIRAULT Stéphane, Mme BREJEON Gaëlle, Mme MICHAUT Bernadette, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane, M. SCHWAN Charles-Edouard.**

ABSENTE EXCUSEE : **Mme DORIZON Betty qui a donné procuration à Mme JANNETEAU Lysiane.**

**Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.**

---

**1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024**

Adopté à l'unanimité.

---

**2 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement : tarifs 2024/2025**

Mme BOISNIER présente la proposition tarifaire établie par la commission « enfance-jeunesse pour le service d'accueil sans hébergement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide les tarifs 2024/2025, applicables à compter du 08 juillet 2024.

Tarifs applicables à compter du 08/07/2024	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
<b>Accueil péri-scolaire</b>	<b>Enfants commune</b>		<b>Hors commune</b>	
Forfait matin & soir	4,63	4,72	5,80	5,92
Vacation matin ou soir	2,88	2,94	3,60	3,67
<b>Accueil du mercredi REPAS NON COMPRIS</b>				
Coût journée	11,55	11,78	14,42	17,66
1/2 Journée	5,80	5,92	7,25	8,83
Coût repas	3,27	3,34	3,27	3,34
Retard appliqué dès le 3ème retard émarginé	2,68	2,73	2,68	2,73
<b>Centre de loisirs</b>				
Journée	15,00	15,30	25,00	22,00
Petite sortie	7,50	7,50	12,50	7,50
Grande sortie - mini camp	14,00	14,00	14,00	14,00
Tarif 4 jours		60,00		86,00
tarif 5 jours		75,00		107,00
Majoration exceptionnelle accueil enfant inscrit mais non réservé		10,00		10,00

---

### **3 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Modification du Règlement Intérieur**

Le nouveau Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs nécessite encore quelques réflexions et propose de le valider lors du prochain Conseil Municipal.

---

### **4 - Accueil de loisirs – Fonctionnement estival**

Pour le fonctionnement estival de l'accueil de loisirs, des animateurs peuvent être recrutés dans le cadre des Contrats d'Engagement Educatif.

Ce type de contrat a été instauré pour le recrutement des animateurs saisonniers par délibération du 8 juin 2021.

Compte tenu de l'évolution du taux du SMIC, 11.65 € au 01/01/2024, il est proposé de recalculer les forfaits journaliers applicables aux animateurs recrutés dans le cadre des CEE :

- Animateur faisant fonction de directeur : 88.00 € brut
- Animateur : 82.00 € brut
- ½ journée d'animation : 41.00 € brut
- Journée de préparation : 35.00 € brut

D'autre part, il est proposé à l'assemblée de réfléchir à une possible rémunération des stagiaires BAFA accueillis dans le cadre de leur cursus de formation, qui pourrait être égale à la moitié du forfait journalier des animateurs recrutés en CEE, soit 41.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, **valide** la revalorisation des taux de rémunération des animateurs recrutés en CEE, telle qu'elle a été présentée,
  - par 10 voix « contre » et 5 voix « pour », **rejette** la proposition de rémunération des stagiaires BAFA.
- 

### **5 - Cantine scolaire : revalorisation des tarifs**

Considérant, la revalorisation tarifaire de 2%, annoncée pour la fourniture des repas, il est proposé de répercuter la hausse sur les tarifs actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la proposition de hausse de 2 % des tarifs de la cantine scolaire,
  - **vote les tarifs** applicables à compter de la rentrée de septembre :
    - enfants de la commune : maternelle 3.16 €    primaire 3.37 €
    - enfants hors commune : maternelle 3.48 €    primaire 3.70 €
    - adulte : 5.10 €
- 

### **6 - Projet DEMOS**

Depuis 2021, une classe du groupe scolaire participe au projet DEMOS qui s'achèvera le 21 juin prochain par un concert à PARIS.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le souhait de renouveler le projet DEMOS qui concernerait les CE1-CE2 soit 13 élèves, à compter de la rentrée 2024.

Considérant le bilan extrêmement positif de cette opération, le Conseil émet un avis favorable à la signature d'une nouvelle convention de partenariat pour la prochaine session et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **7 - Aménagement de l'aire de stationnement de camping-cars**

Lors de la réunion du 25/10/2023, le Conseil avait validé cette opération pour un montant estimé à 34 093.00 € HT. Les demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental et de la CCT.

Le plan de financement définitif est présenté :

<b>ORIGINE (préciser la nature)</b>	<b>MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE</b>
Conseil Départemental 02/04/2024	33 488.00	50 %	16 744.00
Communauté de Communes du thouarsais 15/12/2023	34 093.00	25 %	8 523.25
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres	34 093.00		8 825.75
<b>TOTAL EN € HT</b>	<b>34 093.00</b>		<b>34 093.00</b>

Considérant que les crédits ont été inscrits au budget 2024 pour le financement de cette opération, le Conseil Municipal **donne pouvoir** à Madame la Maire pour engager les travaux préparatoires et commander le matériel.

### **8 - Travaux de sécurisation dans la traversée de PASSAY**

Lors de la réunion du 25/10/2023, le Conseil avait validé cette opération dont le montant était estimé à 17 332.64 € HT, les demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental et de la CCT. Le plan de financement définitif est présenté :

<b>ORIGINE (préciser la nature)</b>	<b>MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE</b>
Conseil Départemental 02/04/2024	17 332.64	50 %	8 666.32
Communauté de Communes du thouarsais 15/12/2023	17 332.64	25 %	4 333.16
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres	17 332.64		4 333.16
<b>TOTAL EN HT</b>	<b>17 332.64</b>		<b>17 332.64</b>

Considérant que les crédits ont été inscrits au budget 2024 pour le financement de cette opération, le Conseil Municipal **donne pouvoir** à Madame la Maire pour engager les travaux.

---

### **9 - Mise à jour du réseau informatique de la Mairie**

La société SOS ORDI a réalisé une étude chiffrée pour une remise à niveau du système de la Mairie :

- 1 – Installation d’une solution pour réseau interne pour partage des fichiers à travers un serveur NAS  
1651.48 € HT 1 969.90 € TTC
- 2 – Remplacement 2 unités centrales / changement 2 disques SSD / 1 licence Pack Office Pro 2021  
2 582.75 € HT 3 099.30 € TTC

Considérant l’urgence de réaliser cette opération et considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget, le Conseil Municipal **valide** les devis présentés et **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer le bon de commande.

---

### **10 - Reboisement des peupleraies**

Madame la Maire rappelle ce dossier présenté lors de la réunion du 06 février dernier.

La Région Nouvelle Aquitaine a accusé réception le 26 avril, de la demande de subvention pour le reboisement des peupleraies déposée le 14 février.

Cet accusé réception permet de débiter les travaux mais sans certitude de promesse d’aide.

Concernant les travaux préparatoires des terrains, M. DECESVRE présente les deux offres qu’il a reçues :

- ETAF AUBERT	10 000 € HT	12 000 € TTC
- TPF	8 900 € HT	10 680 € TTC

Les travaux de plantations s’élèvent à 9 200 € HT                      10 286 € TTC.

Considérant qu’il est encore possible de réaliser la plantation en 2024, en raison des conditions climatiques favorables, le Conseil est interrogé sur la conduite de cette opération en 2024 ou son report en 2025.

Après en avoir délibéré, considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget, le Conseil décide :

- **d’engager l’opération** de reboisement des peupleraies dès cette année,
  - **retient** l’offre de l’entreprise TPF pour les travaux préparatoires,
  - **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer les bons de commandes.
- 

### **11 - Projet de remplacement de menuiseries extérieures**

M. BOUHABEN présente à l’assemblée les devis demandés pour le remplacement de menuiseries dans le dortoir du groupe scolaire suite aux observations formulées par les services de la PMI concernant la ventilation de cette pièce et dans les locaux de la supérette pour remplacer une porte et une fenêtre très vétustes.

- groupe scolaire : 1 fenêtre	1 475.54 € HT	1 770.65 € TTC
- supérette : 1 porte et 1 fenêtre	1 836.88 € HT	2 204.26 € TTC

Ces dossiers pourraient faire l'objet d'un fonds de concours de la CCT dans le cadre du nouveau dispositif adopté pour la période 2024-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **accepte** le principe de la réalisation de ces travaux,
- **valide** le plan de financement de cette opération :

Coût des travaux 3 312.42 € HT

Plan de financement :	Fonds de concours de la CCT – 50%	1 656.21 €
	Autofinancement	1 656.21 €

- **autorise** Madame la Maire pour déposer une demande d'aide financière à la Communauté de Communes du Thouarsais,
- **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

---

## **12 - CCT : Désignation d'un représentant à la Commission 3 « Aménagement du Territoire et Habitat »**

Madame la Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2020, portant désignation des représentants de la Commune au sein des différentes commissions communautaires. Elle précise qu'il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour siéger à la Commission 3, en remplacement de Fabrice JACSON.

La candidature de M. Charles-Edouard SCHWAN est proposée.

Le Conseil Municipal **valide** cette proposition à l'unanimité

---

## **13 - CCT – Avenant 1 à la Convention pour la gestion des dépôts sauvages**

Madame la Maire présente la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 avril 2024, validant un avenant à la convention pour la gestion des dépôts sauvages.

Cet avenant est proposé aux communes membres.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'avenant n°1 à la convention pour la gestion des dépôts sauvages telle que présentée,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

---

## **14 - Plantation de haie : Convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs.**

Monsieur DECESVRE expose que suite à l'abattage de peupliers italiens sur le site de la Ballastière, au niveau du terrain de Football, une opération de plantation d'une haie, à l'identique de celle qui a été implantée il y a 4 ou 5 ans, pourrait être envisagée.

Cette opération pourrait faire l'objet d'un partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs qui finance la fourniture des plants, les travaux préparatoires et la mise en place des plants étant à la charge de la Collectivité.

Il est également précisé que pour la plantation, les élèves du groupe scolaire pourraient être associés à l'opération.

Le projet qui représente un linéaire de 130 mètres sur 2 lignes, plus la mise en place d'une dizaine d'arbres pourrait être réalisé fin 2024, début 2025.

Le Conseil Municipal **approuve** ce projet et **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

#### **14 - Remboursement de frais**

Suite au raccordement électrique du logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du 11 place Jean Louis Noël, les frais de mise en service, d'un montant de 104.71 € ont été facturés au locataire qui en demande le remboursement.

Considérant que ces frais incombent au propriétaire, il est proposé un remboursement au locataire, sous la forme d'une déduction sur le montant d'un loyer à venir.

Le Conseil Municipal **approuve** cette proposition à l'unanimité et **donne pouvoir** à Madame la Maire pour en effectuer le remboursement.

---

#### **15 - Plan d'action « secrétaire de Mairie »**

Madame la Maire présente ce dispositif à l'assemblée.

Depuis octobre 2023, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres, en partenariat avec l'Association des Maires des Deux-Sèvres, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, leurs homologues de la Vienne et l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de l'Université de POTIERS ont mis en place un Diplôme Universitaire « Métiers Administratifs Territoriaux en Milieu Rural » pour répondre aux besoins de recrutement dans les communes rurales.

Il s'agit d'une formation de 200 heures de cours théoriques et 12 semaines de stage, 4 en janvier et 8 en fin de formation.

Pour les stages, il est conseillé de les effectuer dans des collectivités extérieures mais il est possible de rester dans sa commune.

Les frais d'inscription s'élèvent à 1350.00 €, auxquels s'ajoutent les frais de déplacement.

18 étudiants auront suivi la première session qui s'achèvera en juillet, une seconde formation est programmée d'octobre 2024 à juin 2025.

Afin d'anticiper la fin de carrière du Secrétaire de Mairie en poste et son remplacement suite à son départ en retraite dans un délai de 4 ans, cette formation pourrait être proposée à l'agent administratif qui est en charge actuellement de l'accueil et qui manifeste un intérêt particulier pour cette évolution de sa carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement à cette proposition,
  - **accepte** la prise en charge des frais liés à cette formation,
  - **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer toutes les pièces concernant cette affaire.
- 

#### **16 - Vidéosurveillance aux ateliers municipaux**

Madame la Maire présente à l'assemblée les trois études réalisées pour l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Le Conseil, favorable à l'installation d'un système de vidéosurveillance

- **valide** l'offre de la société ULTRA SECURE,
  - **autorise** Madame la Maire pour commander le matériel et souscrire un abonnement 4G
  - **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.
-



**Fin de séance à 22h00.**